

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) MAMMUT MOUNTAIN DAYS

(Situation au 3.4.2023)

En s'inscrivant aux Mammüt Mountain Days, le client accepte les conditions générales de vente suivantes :

1. Inscription / conclusion du contrat

L'inscription se fait via Mammüt Mountain Days Landing Page www.mammüt.com/int/en/mountain-days. Les places libres ne peuvent pas être garanties, c'est pourquoi il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible. Le nombre de participants est limité à 300 personnes (hors staff, athlètes et guides de montagne).

L'inscription à une activité ou à une excursion réservée constitue un contrat contraignant entre Mammüt Sports Group AG, Birren 5, 5703 Seon, Suisse (s'en suit Mammüt) et le/la participant(e). En s'inscrivant, le/la participant(e) accepte les présentes CGV comme partie intégrante du contrat entre lui/elle et Mammüt. Le/la participant(e) est responsable de la communication de données personnelles correctes à Mammüt ainsi que de la vérification de l'exactitude et de l'exhaustivité de toutes les données figurant sur la réservation/facture. Toute incohérence doit être immédiatement signalée à Mammüt. Les frais consécutifs à un défaut de communication sont à la charge du/de la participant(e).

2. Prix

Les prix indiqués s'entendent en francs suisses (CHF). Sous réserve d'éventuelles modifications de prix.

Le prix comprend

- Activités et ateliers avec des guides de montagne le samedi 2.9 et le dimanche 3.9.23
- Programme-cadre et ateliers au camp de base
- Camping au camp de base de Täsch le vendredi, samedi, dimanche, y compris toutes les infrastructures sur place : Possibilité de passer la nuit, installations sanitaires, WLAN, tentes communes et autres infrastructures (les tentes mises à disposition et/ou les emplacements limités pour camping-cars doivent être réservés à l'avance avec le ticket. Toutes autres tentes apportées ne seront pas autorisées).
- Dîner du vendredi 1.9.23
- Petit-déjeuner, panier-repas et dîner le samedi 2.9.23
- Petit déjeuner et panier-repas le dimanche 3.9.23
- Billets de train de Täsch à Zermatt et retour, ainsi que billets de train de montagne et de funiculaire pour toutes les activités pendant la période du 2 au 3.9.23
- Goodie Bag

Les consommations supplémentaires telles que boissons / alcools / snacks doivent être payées séparément sur place et ne sont pas comprises dans le prix du billet.

3. Équipement / Equipment

Cela relève de la responsabilité du participant. Les participants doivent être équipés conformément aux listes de colisages pour les activités réservées par ce(tte) dernier (e) et être prêts à rencontrer les guides de montagne avec tout l'équipement nécessaire (conforme à la norme CE). (crampons, set de via ferrata, casque, baudrier, chaussons d'escalade, cordes, dégaines, sac à dos, pièces, etc.)

Mammut met à disposition les tentes vides, sans matelas ni sacs de couchage.

4. Conditions de paiement

Paiement anticipé obligatoire : les billets ne peuvent être retirés qu'après réception du paiement. Les billets ne sont accessibles qu'après paiement. Les acheteurs de billets ont au maximum 10 jours pour effectuer un paiement par de la facture. Passé ce délai, Mammut a le droit d'annuler les réservations non payées.

Quelques jours avant l'événement, seules des possibilités de paiement immédiat sont proposées, mais pas de paiement par facture.

5. Billet

Le remboursement ainsi que le changement de réservation d'activités sont exclus.

Le transfert de billets est possible à condition que Mammut soit informé en conséquence et confirme le changement de réservation. En cas de transfert de billet (par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure...), le/la participant(e) peut certainement le signaler à l'adresse e-mail suivante : mmd.info@mammut.com

6. Programme

Programme-cadre : la participation au programme-cadre est facultative.

Les activités commencent à l'heure, ceux qui ne sont pas ponctuels ne pourront pas participer.

Les activités de jour : L'inscription aux activités de jour est obligatoire et ne peut pas être modifiée sur place. Si le/la participant(e) devait être absent(e) de manière inattendue/ne pas pouvoir réaliser l'activité (par ex. en raison d'une maladie, d'une blessure, etc.) ou arriver en retard au lieu de rendez-vous, un remboursement ou une compensation financière sont exclus.

Chaque participant s'inscrit à des activités d'une durée variable en fonction de l'activité, du groupe, de la forme physique et du déroulement de la journée. Les participants en sont informés à l'avance et sur place. Si une personne ne participe pas à l'activité (par exemple en raison d'une arrivée tardive), elle doit trouver une autre activité par elle-même. Après l'activité, les participants peuvent décider d'eux-mêmes s'ils souhaitent retourner au camp de base de Täsch ou bien rester encore à Zermatt et profiter un peu de l'endroit.

7. Camping / camping-cars

Il n'y a pas de places de parking disponibles sur place, à l'exception des places limitées pour campeurs, qui peuvent être réservées séparément. Des places de parking payantes pour voitures sont disponibles à la gare de Täsch.

- Il est interdit de passer la nuit dans le parking avec votre campeur !
- Il est interdit de camper en dehors de l'endroit mis à cette disposition (pour éviter que les gens ne s'installent n'importe où et dorment dans leur campeur ou une tente).
- Remarque : l'emplacement de camping-car réservé ne dispose pas de raccordement d'eau ou d'électricité.
- Les véhicules avec remorque ou caravane ne sont pas autorisés.

8. Annulation ou modification de la commande par le client

En cas d'annulation, un remboursement n'est pas possible mais une transmission du billet à une tierce personne l'est, il faudra alors une lettre/email transmis(e) au préalable du client à l'équipe Mammüt.

9. Annulation ou modification de la commande par Mammüt

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, Mammüt peut annuler l'activité ou la course à la dernière minute et se retirer du contrat, l'organisation peut également transférer les participants vers d'autres activités / courses. Sous réserve d'assurances contraires selon le programme détaillé.

Mammüt se réserve le droit de modifier le programme d'activités ou de certaines prestations convenues, si des circonstances extérieures l'exigent (par ex. force majeure, conditions météorologiques ou naturelles, mesures administratives ou risques pour la sécurité).

Programme alternatif : si les activités doivent être modifiées en raison d'intempéries / de conditions météorologiques défavorables, les activités ne seront pas reprogrammées et aucun remboursement ne sera mis en place.

10. Annulation ou interruption de l'événement ou de certains tours/activités : p. ex. en cas de fortes intempéries / de force majeure / de glissement de terrain

Les Mammüt Mountain Days peuvent être annulés ou interrompus par Mammüt jusqu'au début de la manifestation sans motifs précis.

Si les Mammüt Mountain Days sont annulés ou interrompus en raison d'une circonstance non imputable à Mammüt, telle que notamment un cas de force majeure (par ex. intempéries graves ou catastrophes environnementales, manifestations, grèves, guerres, menaces quelconques, alerte ou acte de terrorisme, épidémies ou pandémies, ordres ou interdictions des autorités), le droit des participants au remboursement du prix d'achat du billet d'entrée ou à l'échange pour l'édition suivante des Mammüt Mountain Days est en principe exclu, sauf pour les exceptions mentionnées ci-dessous. De même, toutes les prétentions des partenaires / sponsors, quel qu'en soit le motif juridique, sont exclues, notamment en raison de dommages résultant d'un manque à gagner, perte de validité, d'achats de marchandises déjà effectués ou de l'utilisation d'autres services en vue de la manifestation.

En cas d'annulation ou d'interruption, Mammüt s'efforcera de rattraper les Mammüt Mountain Days dans la mesure du possible et dès que cela sera raisonnablement envisageable. Si les Mammüt Mountain Days sont reportés ou - en cas d'interruption - reprogrammés, les billets pour l'événement restent valables.

En cas d'annulation due à la pandémie de Covid-19 ou de report, un remboursement du billet d'entrée (maximum 90 % de la valeur nominale) ne peut être effectué que si la

demande de remboursement et l'éventuel renvoi du billet parviennent à Mammuth dans les 60 jours suivant la communication de l'annulation. La responsabilité pour d'autres dommages tels que notamment les frais de voyage et d'hébergement ou d'autres dépenses faites dans le cadre des Mammuth Mountain Days est exclue.

En principe, chaque excursion et chaque cours aura lieu si le nombre de participants est suffisant. Le risque lié aux conditions météorologiques ou aux conditions de randonnée défavorables sera partagé avec le participant.

11. Participants et santé

En s'inscrivant, le participant déclare remplir les conditions de santé requises pour pouvoir participer aux activités et aux randonnées. Les conditions physiques et les temps de marche sont indiqués dans le programme détaillé. Si un participant ne se trouve pas dans ces conditions physiques requises et que cela entraîne des frais supplémentaires pendant le voyage, ces frais seront à la charge du participant. Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les jeunes de plus de 16 ans ne peuvent participer qu'en compagnie d'un adulte.

Une bonne santé est obligatoire pour toutes les activités ou excursions de Mammuth. La personne participante s'engage à informer Mammuth d'éventuels problèmes de santé. Si l'activité doit être interrompue prématurément en raison d'un manque de forme physique, de l'état de santé du participant ou d'un équipement inapproprié (notamment l'équipement personnel apporté par le participant), tous les droits à un remboursement sont annulés.

12. Règles de conduite

Il est interdit d'apporter des animaux domestiques, des objets ménagers, des objets encombrants, de la verrerie, des canettes de boissons, des mégaphones ou autres appareils bruyants, des drones, des engins pyrotechniques, des barbecues au charbon de bois ou au gaz, de la neige carbonique, des bouteilles de gaz et des liquides inflammables, ainsi que des armes, des haches ou des grands couteaux et des poignards. Cette liste n'est pas exhaustive, les instructions du personnel de sécurité doivent être respectées. Le non-respect de cette consigne entraîne l'expulsion du site du festival sans remboursement du prix d'entrée. Nous déclinons toute responsabilité pour les objets déposés.

La tente doit être laissée propre et dans l'état où elle a été trouvée. Il est strictement interdit de fumer et de faire du feu dans la tente mise à disposition. En cas de manipulation peu soignée de la tente prêtée, ou de détérioration d'autres objets, par le participant, Mammuth se réserve le droit de facturer au participant les dommages occasionnés. Mammuth se réserve également le droit de demander une caution.

13. Suivre les instructions

Le participant s'engage à suivre strictement les instructions données par Mammuth / les personnes chargées de la sécurité / les moniteurs de cours / les guides de montagne et les auxiliaires. Si ces conditions de participation ne sont pas remplies par un participant ou si celui-ci ne suit pas les instructions, Mammuth se réserve le droit de l'exclure de l'activité. Si une exclusion a lieu, le client n'a droit à aucun remboursement.

Mammuth attache une importance particulière à une bonne expérience de groupe. Cela exige de chaque personne participante qu'elle fasse preuve de tolérance, d'adaptabilité et de compréhension pour les différences de performance au sein d'un même niveau de difficulté. Mammuth se réserve le droit d'exclure de l'activité les participants qui ne peuvent pas s'intégrer au groupe, sans droit à un remboursement.

14. Responsabilité

En s'inscrivant, les participants reconnaissent les dangers de la haute montagne. Même un guide de montagne/accompagnateur de randonnée qualifié n'est pas infallible, car en dehors des sentiers balisés, il est confronté à des zones hors limites qui ne sont jamais totalement maîtrisables. Sa tâche ne peut donc consister qu'à limiter les risques au minimum. La responsabilité de Mammut est exclue en cas de négligence légère, de faute des participants, de faute de tiers et de force majeure.

Mammut n'est notamment pas responsable des dommages résultant d'actes et d'omissions du responsable de l'activité ou de la randonnée qui ne sont pas en rapport avec la fourniture des prestations convenues par contrat, en raison d'actes de tiers, d'autres participants, du participant, de cas de force majeure tels que des phénomènes naturels, des ordres des autorités, etc. ou en raison d'un retour tardif au domicile. Si un participant ne suit pas les instructions de Mammut ou du responsable de l'activité ou de la randonnée, etc.

15. Assurance

L'assurance est à la charge du participant.

Les participants ne sont pas assurés par Mammut. Chaque participant est responsable de souscrire personnellement toutes les assurances nécessaires (en particulier l'assurance maladie, accidents, biens et frais d'annulation - y compris les accidents de sport).

16. Réclamations

Si le participant a des raisons de se plaindre ou subit un dommage, il doit en informer immédiatement Mammut ou bien le responsable de l'activité ou de la randonnée.

Mammut, le responsable de l'activité ou de l'excursion ne sont toutefois pas habilités à une reconnaissance de droits, raison pour laquelle une telle confirmation n'a pas l'effet d'une reconnaissance de dette. Le responsable de l'activité ou de la randonnée s'efforcera de remédier à la situation dans le cadre de l'activité ou de la randonnée.

17. Droits d'image, de film et de données

En s'inscrivant, les participants donnent leur accord pour que des photos et des films soient pris et diffusés par Mammut et présentés publiquement (y compris sur Internet), y compris à des fins de publicité personnelle ou pour des tiers.

18. Droit applicable

Le droit suisse est exclusivement applicable à la relation contractuelle. Les parties conviennent que le lieu de juridiction est exclusivement le siège de Mammut. Pour les consommatrices et les consommateurs, le lieu de juridiction de ce contrat est également celui de leur domicile.

19. Protection des données

Mammut utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions et, si le participant a donné son accord, pour l'envoi de ses propres catalogues et newsletters. Les données des clients sont en outre transmises au chef de course / guide de montagne (Zermatters), à l'agence événementielle (@Konsortent GmbH) ainsi qu'à des tiers (ex. Ticketpark GmbH, hôtels/refuges, agences de location, entreprises de transport, etc.) afin d'assurer la réalisation de l'offre.

20. Nature

Nous nous trouvons au milieu de la nature et souhaitons la préserver ainsi que les animaux et les plantes qui y vivent et les protéger au mieux. En cas de pollution ou de vandalisme, vous risquez d'être expulsé, exclu des activités ou autres.

21. Modifications

Mammut se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. La version des CGV en vigueur au moment de la conclusion du contrat est toujours applicable.

Sion, 03.04.2023